

Abus de confiance au nom de domaine (Slamming)

Cette technique consiste à prévenir le propriétaire d'un nom de domaine que la date d'expiration de celui-ci est proche, et qu'il faut le renouveler pour ne pas le perdre.

Le propriétaire renouvelle donc son contrat, mais chez un nouveau autre bureau d'enregistrement (registrar), aux agissements douteux.

D'un point de vue juridique, le slamming est considéré comme de l'escroquerie, du détournement de clientèle ou encore d'abus de confiance, mais le montant facturé sur la carte bancaire et l'éloignement du fraudeur ne justifie pas l'engagement d'une procédure.